



## Sinistre voiture.....

Par **slona**, le **05/09/2008** à **17:26**

Bonjour, mon patron me demande de payer les frais de réparation de ma voiture de fonction, que je viens de rendre au concessionnaire pour fin de contrat de voiture, a-t-il le droit de me demander les frais de réparation ?

Pour info je n'ai jamais signé un papier faisant foi que j'accepte le contrat de régler les frais de réparation ou de payer la franchise.

Mr Walas

Par **jeetendra**, le **07/09/2008** à **10:00**

bonjour, s'il s'agit d'une voiture de fonction donc nécessaire à l'exercice de la fonction vous n'avez pas à payer les frais de réparation, après tout l'employeur est assuré en responsabilité civile et en dommage, cordialement